

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2017

Le seize mars deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU, Jean-Pierre DZIOBA, Marie-Thérèse LAINE,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Albert MÉCHINEAU, Guy BLANCHARD (pouvoir, Pascal LAURENT), Gwladys BRANGER (pouvoir, Marie-Jeanne CAILLÉ),

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre DZIOBA,

01	Approbation du compte-rendu du 16 février 2017
----	--

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

02	Urbanisme : plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
----	---

Bureau des Maires, à la majorité, a proposé de ne pas exercer la compétence PLUi à compter du 1er janvier 2017.

Le PLUi devient une compétence intercommunale au 1er janvier 2017 sauf si une minorité de blocage s'y oppose (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Pour donner une dimension collective et partagée et rendre exécutoire cette orientation, il a été proposé de faire délibérer l'ensemble des communes sur cette proposition.

Une large majorité de maires ont mis en avant deux motifs principaux :

- Un calendrier qui ne permet pas sereinement d'envisager ce transfert (création de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017) ;
- Une nécessaire appropriation de ce sujet par de l'information plus fournie sur le champ de cette compétence (à ce titre, la commission urbanisme aura la charge d'alimenter la réflexion sur le sujet).

Il a été indiqué que ces arguments pouvaient être repris dans le projet de délibération s'agissant des conseils municipaux qui ne s'opposaient pas sur le fond à la mise en place d'un PLUi à terme.

Le texte de la délibération pourrait être le suivant :

« La loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit que la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit au 27 mars 2017.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de cette compétence si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Après échanges et débats en Bureau des maires de la communauté d'agglomération le 17 janvier 2017,

Proposition de s'opposer au transfert du PLU à la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine au 1er janvier 2017 ».

03	Travaux sur les sentiers pédestres
----	------------------------------------

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération « Clisson Sèvre et Maine Agglo » prend désormais en charge financièrement l'entretien annuel des chemins pédestres. Les communes gardent en revanche à leur charge la réalisation des travaux nécessaires à la sécurité des sentiers. Des travaux de réfection de passerelles au niveau du bois de la Cordouère sont nécessaires sur le circuit des moulins.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

De décider la réalisation des travaux par les chantiers d'insertion de SEMES pour un montant total de 2 145 € ;

De solliciter auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, une subvention d'un montant de 1 394 € correspondant à un taux bonifié de 65% de subvention pour un circuit inscrit au Schéma Départemental et faisant appel à des chantiers d'insertion pour ses travaux.

04	Cession du bien 14 rue de la Poste
----	------------------------------------

Par délibération du 14 juin 2016, le conseil municipal a décidé de mettre en vente le bien situé 14 rue de la Poste, composé de 2 logements, au prix de 149 000 €.

Proposition de mettre en vente le bien situé 14 rue de la Poste au prix de 135 000 €.

05	Cession du bien communal 17 Résidence les Compagnons
----	--

Par délibération du 14 juin 2016, le conseil municipal a décidé de mettre en vente le logement communal situé 17 Résidence les Compagnons, au prix de 145 000 €. Proposition de mettre en vente le bien situé 17 Résidence les Compagnons au prix de 135 000 €.

06	Groupement d'achat d'électricité – avenant n°1 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique
----	--

La commune de Monnières est membre d'un groupement d'achat d'électricité dont le SYDELA est le coordinateur. Ce groupement qui fédère 168 acheteurs permet à la commune de bénéficier de tarifs négociés sur ses différents contrats d'électricité grâce à un volume d'achat conséquent. Cette offre s'inscrit dans le cadre d'un marché qui a pris effet le 1er janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2017.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES

Afin de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres, la SYDELA propose aux communes de modifier la convention constitutive du groupement par le biais d'un avenant. Celui-ci concerne principalement les modalités d'adhésion au groupement. A ce sujet, la SYDELA propose que dorénavant l'adhésion d'un nouveau membre puisse intervenir à tout moment. Toutefois, cette adhésion ne pourra prendre effet qu'à l'occasion du lancement d'une future procédure de passation d'un accord-cadre ou d'un marché public.

Projet de délibération :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal : de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement, dont le texte est joint à la présente délibération.

07	Convention de groupement de commandes pour l'entretien de l'éclairage public
----	--

Selon leurs besoins respectifs, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvres et Maine Agglo et certaines de ses communes membres envisagent le lancement groupé d'une consultation dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour une prestation d'entretien de l'éclairage public des voies communales et communautaires.

Ce groupement de commandes est proposé au vu des attentes techniques similaires, mais également afin de favoriser la mutualisation à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de la passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvres et Maine Agglo sera coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de l'ordonnance relative aux marchés publics et d'assurer les opérations de sélection des offres.

Chaque membre du groupement assurera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le groupement de commandes entre La Communauté d'agglomération Clisson Sèvres et Maine Agglo et ses communes intéressées ;
- D'adhérer au groupement de commande ;
- De l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES

08	Convention de groupement de commandes pour le curage de fossés
----	--

La Communauté de communes de la Vallée de Clisson a conclu un marché avec l'entreprise 2LTP pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, pour le curage de l'ensemble du territoire communautaire et des 12 communes à compter du 1er janvier 2014. Ce marché a donc expiré le 31 décembre 2016.

La Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine a également attribué un marché à 2LTP qui intervient sur l'ensemble du territoire communautaire et des 4 communes, pour une durée de 4 ans à compter du 23 mai 2014.

Il a été proposé au Conseil communautaire d'approuver le retour aux communes de l'élément de la compétence voirie concernant le curage des fossés de l'ensemble des réseaux de voirie communale, à compter de l'année 2017.

Par souci d'harmonisation, il convient de lancer une nouvelle consultation et d'envisager un groupement de commandes avec les communes intéressées, ayant pour objet de permettre la désignation commune d'un prestataire unique pour le curage des fossés des voies communales et communautaires.

Ce groupement est justifié par les arguments suivants :

- les attentes techniques des différentes collectivités sont similaires ;
- le groupement développe la mutualisation à l'échelle du territoire ;
- il favorise, pour les acheteurs publics, la réalisation d'économies d'échelle.

La Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, coordinateur du groupement, sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures de consultation et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché, ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- D'approuver ce groupement de commandes ;
- D'adhérer au groupement de commande ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes pour le curage, et à attribuer les marchés qui en découleront.

09	Convention de groupement de commandes pour le fauchage et l'élagage
----	---

La Communauté de communes de la Vallée de Clisson a conclu un marché pour le fauchage et l'élagage avec l'entreprise LHOMMEAU (2 lots géographiques) et l'entreprise VOUHE (1 lot géographique) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois pour le fauchage et l'élagage des voies à compter du 1er janvier 2014. Ce marché a donc expiré le 31 décembre 2016.

La Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine a, quant à elle, organisé un groupement de commandes avec ses 4 communes membres, et a attribué le marché à l'entreprise, VOUHE pour une durée de 4 ans à compter du 05/11/2012. Ce marché expirait donc le 05/11/2016.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES

Il a été proposé au Conseil communautaire d'approuver le retour aux communes de l'élément de la compétence voirie concernant le fauchage et l'élitage de l'ensemble des réseaux de voirie communale, à compter de l'année 2017.

Par souci d'harmonisation, il convient de lancer une nouvelle consultation et d'envisager un groupement de commandes avec les communes intéressées, ayant pour objet de permettre la désignation commune d'un prestataire unique pour le fauchage et l'élitage des voies communales et communautaires.

Ce groupement est justifié par les arguments suivants :

- les attentes techniques des différentes collectivités sont similaires ;
- le groupement développe la mutualisation à l'échelle du territoire ;
- il favorise, pour les acheteurs publics, la réalisation d'économies d'échelle.

La Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, coordinateur du groupement, sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures de consultation et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché, ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

D'approuver ce groupement de commandes ; D'adhérer au groupement de commande ;

De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes pour le fauchage et l'élitage, et à attribuer les marchés qui en découleront.

10	Délégués à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération
----	---

La commune doit désigner deux représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire élira les membres, sur proposition des communes, le 28 mars prochain.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes de proposer deux délégués, 1 titulaire et un suppléant, pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération.

11	Informations budgétaires
----	--------------------------

12	Informations sur projets de délibérations
----	---

13	Questions diverses
----	--------------------

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES